Lens : le Préfet fait stopper la démolition d'un monument historique, mais le mal est fait

08/09/2010 à 15h20

Après avoir délibérément lancé la démolition d'un logement à Lens, classé sur la liste des monuments historiques, le maire a reçu sans surprise, un procès-verbal du conservateur des monuments historiques. De son côté, la préfecture du Pas-de-Calais vient de prendre un arrêté de mise en demeure d'arrêter les travaux de démolition.

L'histoire est édifiante et a largement été contée, principalement dans la presse régionale. Dans le cadre d'une **proposition de classement au patrimoine de l'UNESCO des cités minières du Nord, plusieurs d'entre elles ont bénéficié de protections au titre des monuments historiques, tout à fait justifiées par l'intérêt que ce type d'habitat** représente, notamment du point de vue urbanistique. En 2009, neuf bâtiments de Lens liés à la mine ont été inscrits.
Le 1er décembre 2009 le « groupe scolaire Jean Massé, ancienne habitation du directeur des écoles, et ancien patronage de la Cité n° 12 » a ainsi fait l'objet d'une inscription. (…)

On s'étonne que cette position ne soit pas dénoncée unanimement par la classe politique et par le Parti Socialiste auquel Guy Delcourt appartient. C'est un peu comme si ce dernier déclarait, à propos d'un policier le verbalisant pour conduite dangereuse, que ce fonctionnaire n'a pas à décider à la place d'un élu local comment il doit conduire sa voiture.

Il rend en effet l’architecte des bâtiments de France responsable de cette situation, d’ailleurs à tort.

Manifestement, soucieux de démolir l’un des très rares monuments historiques de sa ville, le maire en profite pour mener une nouvelle attaque contre les ABF. (…)

La Tribune de l’art

Le feuilleton narré par la Voix du Nord

La gazette des communes